

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS736

présenté par  
Mme Vidal, rapporteure

-----

### ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la deuxième phrase du II de l'article 89 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination